

François DELUGA
Député de la Gironde
Maire du Teich

Le Teich, le 8 janvier 2009



R/FD/MD 17/01/09
Objet : le FCP Doubl'o monde

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 2 décembre 2008 dans laquelle vous exposez ce qui semble plus relever de l'intention dolosive de la part de votre conseiller que du manque de chance est révélatrice de la situation de nombreux petits épargnants en France, et au-delà, des dérives d'un système bancaire qui à mon sens, a oublié la vocation première d'un établissement de crédit : agir dans l'intérêt de ses clients.

Le placement auquel vous avez souscrit est un fonds commun de placement à formule, aujourd'hui malheureusement connu pour sa déficience. La Caisse d'Épargne a émis six FCP à formule de ce type entre juillet 2001 et avril 2002, intitulés respectivement : Doubl'o, Doubl'o Monde, et Doubl'o Monde 2 à 5, reposant chacun sur un panier d'actions différent.

Le Fonds auquel vous avez souscrit utilise des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de gré à gré, utilisant notamment les techniques de swaps, de cessions et d'acquisitions temporaires de titres.

Durant les six années de fonctionnement du FCP Doubl'o Monde, aucune information n'a été apportée aux souscripteurs sur l'utilisation de leur argent, c'est à dire sur les mouvements effectués, la nature et l'identité des valeurs achetées ou vendues, les plus ou moins values réalisées.

Et dans votre cas comme celui de l'ensemble des contractants, c'est finalement le cas le plus défavorable, celui d'une baisse d'au moins 40% d'une action du panier, qui est observée à la première date de vérification, c'est-à-dire exactement au bout de quatre ans. Dans ce cas, la valeur liquidative du titre est calculée sur la base de l'évolution moyenne du panier calculée durant les huit derniers trimestres de la période de six ans. Cette évolution, négative, ne permet que le remboursement de votre apport initial, amputé des frais d'entrée et de gestion.

Face à ce que vous dénoncez fort justement, en raison de la complexité de compréhension de ce placement et des risques encourus qui, s'ils vous avaient été exposés clairement vous auraient certainement incité à porter votre choix sur un autre produit financier, j'ai souhaité alerter Madame le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi sur cette situation et le manque évident d'information qui entoure l'offre de ces produits financiers.

Espérant répondre à votre attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement

François DELUGA
Député de la Gironde